COLLECTIVITE DE CORSE

RAPPORT
N° 2025/328/CP

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 26 NOVEMBRE 2025

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

CUNVENZIONI DI FINANZAMENTU RILATIVA À L'ATTIVITÀ D'ACCUGLIENZA DI GHJORNU GHJISTITA DA A FALEP NANT'À A CUMUNA D'AIACCIU

CONVENTION DE FINANCEMENT RELATIVE À L'ACTIVITÉ D'ACCUEIL DE JOUR GÉRÉE PAR LA FALEP SUR LA COMMUNE D'AIACCIU

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Dans le cadre de sa politique de lutte contre l'exclusion, la Collectivité de Corse soutient les structures qui accueillent et accompagnent les personnes en situation de grande précarité.

L'accueil de jour Stella Maris, géré par la Fédération des associations laïques et d'éducation permanente (FALEP), offre depuis 1996 un accueil inconditionnel aux personnes en difficulté, et souvent marginalisées, de la région ajaccienne.

La structure propose à la fois des services répondant aux besoins élémentaires des personnes en grande précarité (douche, buanderie, vestiaire, …) mais aussi un cadre de vie permettant de restaurer le lien social et un accompagnement social global avec orientation, en fonction des besoins identifiés, vers un large réseau de partenaires (colis alimentaires, permanences sociales et médicales). L'objectif étant de permettre à un public souvent très marginalisé d'accéder aux droits.

En 2024, la fréquentation de l'accueil de jour a été plutôt stable : 1 008 personnes ont utilisé les services contre 1 029 en 2023.

Toutefois, on observe une augmentation du nombre de passage du fait de la dégradation des situations des personnes.

En complément des services proposés, 3 182 entretiens ont été réalisés aboutissant à une démarche d'accompagnement. Ceux-ci concernent en premier lieu la domiciliation administrative et les ouvertures de droits.

Ils permettent aussi une orientation vers des solutions d'hébergement ou de logement. En 2024, 28 personnes ont ainsi accédé à une solution pérenne d'hébergement et 60 autres ont pu intégrer un logement stable.

Pour 2025, le coût global de l'action est estimé à 432 092 euros.

Au titre de ses compétences en matière d'hébergement des personnes en situation d'exclusion, l'Etat apporte un financement de 195 000 €. En complément de ces financements, la Collectivité de Corse contribue au fonctionnement de l'activité pour un montant de 90 000 euros pour 2025, soit 20.8% du budget global.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2025 : Programme 5151 - Chapitre 934 - Fonction 4212 - Compte 65748.

En conséquence, il vous est proposé :

- d'approuver la convention de financement à conclure avec la FALEP telle que

figurant en annexe et d'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des actes à intervenir ;

- de fixer la participation de la Collectivité de Corse au fonctionnement du dispositif d'accueil de jour sur la commune d'Aiacciu à 90 000 euros au titre de l'année 2025 et de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : BP 2025 - Section Fonctionnement
PROGRAMME : 5151 - Enfance

MONTANT DISPONIBLE ……..…517 990 €

Fédération des associations laïques et d'éducation populaire FALEP
Subvention pour le fonctionnement de l'Accueil de jour Stella Maris sur la commune d'Aiacciu - Exercice 2025……..……..……..……..90 000 €

MONTANT AFFECTÉ ……..…90 000 €

DISPONIBLE À NOUVEAU ……..…427 990 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.